Bulletin provincial

PROVINCE DE HAINAUT

SOMMAIRE

–—

Page

CONSEIL PROVINCIAL

QUESTIONS&REPONSES AU COLLEGE PROVINCIAL :

Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant les fonds supplémentaires destinés au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales. *522*

Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant la Collaboration avec l'Université de liège lors de la campagne de testing généralisé dans les maisons de repos. *524*

Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant les tests salivaires dans les IMP. *528*

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE :

Question de M. JADOUL D., Conseiller provincial, concernant les Actions concrètes de notre Province de Hainaut face aux prochains épisodes de sécheresse. *531*

Question de M. JADOUL D., Conseiller provincial, concernant le Premier bilan provisoire de l'opération paniers solidaires pour les étudiants en difficulté, portée de l'implication de notre réseau Condorcet et appel coordonné dans nos institutions. *535*

Question de M. BRICQ J., Conseiller provincial, concernant la mise à disposition de sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s de la Haute Ecole Condorcet rencontrant des difficultés. *536*

Question de Mme SENECAUT M., Conseillère provinciale, concernant La prochaine réflexion du Parlement wallon sur la réforme de la fiscalité immobilière, les mesures déjà prévues par la Déclaration de politique régionale pour 2024 ainsi que le positionnement de la Province de Hainaut et des Provinces wallonnes face à ces éléments d'actualité. *539*

Question de M. PECQUEREAU M., Conseiller provincial, concernant les inondations à Celles et Molenbaix. *543*

Question de Mme PREVOT L., Conseillère provinciale, concernant la prévention des mariages forcés. *548*

Question de Mme ROULIN-DURIEUX L., Conseillère provinciale, concernant le principe de précaution… Boucle du Hainaut. *552*

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Fonction publique :

COMINES-WARNETON : Annulation de la délibération du Conseil communal du 14 décembre 2020 concernant le mode de passation du marché de fourniture de gaz et d'électricité de la ville de Comines-Warneton. *556*

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.
§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

—

QR1 Collège-2021

*Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.*

Concerne : « fonds supplémentaires destinés au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales ».

—

« Chers Membres du Collège provincial,

La problématique des pensions est l'un des défis financiers majeurs auxquels seront confrontés les pouvoirs locaux belges pour les années à venir.

L'article 28 de la loi du 30 mars 2018 prévoit l'affectation annuelle, via arrêté royal, de fonds supplémentaires destinés au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales alors que dans le budget fédéral de 2021 on ne retrouve aucun financement lié à la mise en œuvre de cet article.

Pour les années 2018, 2019 et 2020, le montant s'élevait à 121 millions d'euros sur base annuelle. Ces fonds proviennent en effet directement des pouvoirs locaux, il est donc équitable qu'ils soient affectés de façon permanente pour financer leur propre régime de pension.

L'exposé des motifs de l'AR du 23 avril 2018 précise que: «Considérant qu'actuellement environ 38 % des moyens financiers globalisés qui reviennent à la Gestion globale de la sécurité sociale et qui contiennent aussi le produit de la cotisation de modération salariale, sont affectés au financement des dépenses du régime de pension des travailleurs salariés de sorte qu'il soit équitable qu'une même part proportionnelle du produit de la cotisation de modération salariale, que les administrations provinciales et locales paient pour leurs agents statutaires et qui s'élève à plus de 319 millions d'euros sur base annuelle, soit destinée au financement du régime de pension de ces agents».

La suppression de ce montant aura pour effet une augmentation immédiate de la charge des pensions des pouvoirs locaux d'environ 4%. Elle engendrera également des difficultés de trésorerie pour le Fonds de pension solidarisé.

Quelle est la position du Collège provincial concernant cette problématique ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

L'article 28 de la loi du 30 mars 2018 prévoit l'affectation annuelle, via arrêté royal, de fonds supplémentaires destinés au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

A la prise de connaissance de votre question, aucun financement lié à la mise en œuvre de cet article ne semblait effectivement pas prévu dans le budget fédéral de 2021, sans que sa suppression ne soit inscrite dans l'Accord gouvernemental.

Un article du 5 mars 2021, disponible sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, stipulait que cette dernière a décidé d'interpeller le Gouvernement fédéral, avec ses homologues de Flandres et de Bruxelles.

Ce 2 avril, tout comme vous probablement, le Collège a pris connaissance d'un nouvel article de l'UVCW donnant suite à son interpellation auprès du Gouvernement fédéral. Celui-ci stipule que le Conseil des Ministres s'est accordé sur le principe de la prolongation du versement d'une partie du produit de la cotisation de modération salariale au FPS. Le montant pour 2021 étant fixé à 126,2 millions d'euros.

Néanmoins, et pour rappel, en fonction des informations en notre possession jusqu'à présent (prévision du Service Fédéral Pensions de l'an dernier), la cotisation de base doit passer à 43% en 2022 (contre 41,5% actuellement) et le taux de responsabilisation (50% en 2021) à 56% en 2022, 73% en 2023, 75% en 2024 et 77% en 2025 (il s'agit peut-être déjà de l'effet de la perte prévue de ce financement complémentaire).

Cependant, il convient de rappeler que la Province de Hainaut a anticipé cette problématique et qu'une assurance pension a été souscrite depuis le 1er janvier 1989 en vue d'assurer, via la constitution de réserves, le financement, la gestion et le paiement des pensions légales.

La Province de Hainaut bénéficie ainsi de réserves financières pour amortir l'augmentation future des charges pension (près de 190 millions € au bilan à fin 2019).

A cet égard, des études actuarielles sont établies annuellement afin de permettre une prévision des charges pensions futures et un contrôle de l'utilisation de ces réserves à bon escient.

Enfin, en comparaison à d'autres pouvoirs locaux, le taux élevé de statutarisation du personnel provincial (près de 70%) et l'avantage financier lié à la mise en place d'un second pilier de pensions pour les agents contractuels sont également des mesures permettant de limiter l'incidence financière de la cotisation de responsabilisation.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.
§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

—

QR2 Collège-2021

*Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.*

Concerne : « Collaboration avec l'Université de liège lors de la campagne de testing généralisé dans les maisons de repos ».

—

« Chers Membres du Collège provincial,

Lors de la campagne de testing généralisé du personnel des maisons de repos en Wallonie, notre Province a collaboré avec l'Université de liège dans le cadre de ce projet pilote : laboratoire, point relais testing, etc…

Pourriez-vous me faire le bilan sanitaire et financier de cette collaboration ?

A l'avenir, d'autres collaborations avec l'Université de Liège sont-elles prévues ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

À la demande du Gouvernement wallon, l'Université de Liège a mené entre le 11 novembre 2020 et le 2 avril 2021 une vaste campagne de testing salivaire Covid-19 pour les membres du personnel de 572 maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

La Haute École Condorcet a proposé de mettre à la disposition de l'ULIEGE un point-relais pour la Wallonie picarde.

Aspects opérationnels

Les infrastructures de la Cité Georges Point ont permis :

- Le dépôt du matériel
- L'accueil des représentants des maisons de repos avec le support d'étudiants « jobistes » de la HEPH-Condorcet engagés par l'ULiège

Bilan

- 537 maisons de repos (94 %) ont pris part au projet ;
- Près de 195 000 tests ont été réalisés en Wallonie dont 1273 se sont révélés positifs ;
- Au total, le dispositif a permis d'identifier plus de 120 clusters ;
- Le point-relais de Tournai a accueilli hebdomadairement 59 maisons de repos et a permis de récolter 20 128 échantillons. Parmi ceux-ci, 240 se sont révélés positifs ;
- 8 étudiants « jobistes » de l'implantation de Tournai ont été engagés par l'ULiège ;
- Cette collaboration n'a généré aucun frais au niveau de l'internat de la cité George Point (point relais Wapi) ;

Vous trouverez en annexe un courrier de l'ULIEGE attestant d'une grande satisfaction concernant la collaboration avec la Haute Ecole Condorcet ainsi que le travail de nos étudiants.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

LIÈGE université

Liège, le 2 avril 2021

Madame Axelle Leroy
Directrice-Présidente
Haute École Condorcet
Digue de Cuesmes 29
7000 Mons

Madame la Directrice-Présidente,

À la demande du Gouvernement wallon, l'Université de Liège a mené entre le 11 novembre 2020 et le 2 avril 2021 une vaste campagne de testing Covid-19 par prélèvement salivaire pour les membres du personnel des 572 maisons de repos et des maisons de repos et de soins. Face à l'impérieuse nécessité de protéger les populations les plus fragiles de notre société durant cette crise sanitaire, l'ULiège a pu compter sur l'aide des institutions d'enseignement supérieur pour déployer dans l'urgence un réseau logistique de points-relais à travers toute la Wallonie.

Grâce à la Haute École Condorcet, la Wallonie picarde dispose de son propre point-relais depuis le 14 novembre 2020. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir mis les infrastructures de la Cité Georges Point à la disposition de notre équipe logistique pour le dépôt de notre matériel et l'accueil des représentants des maisons de repos. Les étudiants de la Haute École qui ont été engagés par l'ULiège pour gérer ce point-relais se sont révélés d'un grand professionnalisme. Nous avons également bénéficié de la bienveillance de l'équipe de la Cité Georges Point qui a pu répondre à nos demandes d'information et aux imprévus de cette opération délicate. Avec votre collaboration, cette entreprise collective a été une véritable réussite logistique.

Au terme de cette campagne dans les maisons de repos, nous souhaitions dresser avec vous un premier bilan de l'expérience.

Depuis le 11 novembre 2020, 537 maisons de repos (94 %) ont pris part au projet. Près de 195 000 tests ont été réalisés en Wallonie dont 1273 se sont révélés positifs au virus SARS-CoV-2 responsable de la Covid-19. Chaque personne positive a été informée du résultat de son test dans un délai de 12h00 après la réception des échantillons au laboratoire et a ainsi pu prendre les mesures adéquates avant de se rendre au travail le lendemain. Au total, le dispositif a permis d'identifier plus de 120 clusters et d'informer les directeurs des établissements concernés pour qu'ils puissent, en temps réel, prendre les dispositions adéquates.

1

Durant cette période, le point-relais de Tournai a accueilli hebdomadairement 59 maisons de repos et a permis de récolter 20 128 échantillons. Parmi ceux-ci, 240 se sont révélés positifs.

Plusieurs études scientifiques ont été menées sur la base des résultats de cette campagne de test pour déterminer les effets des tests salivaires sur la dynamique de l'épidémie. Elles seront poursuivies lors des prochaines semaines et des prochains mois, mais indiquent déjà que le testing massif par prélèvement salivaire a fortement contribué à la réduction de la circulation du virus dans les maisons de repos, a réduit l'absentéisme des membres du personnel ainsi que le nombre de décès parmi leurs résidents. Cette campagne a confirmé l'efficacité des tests salivaires pour lutter contre l'épidémie, notamment en identifiant des clusters composés de personnes asymptomatiques ou présymptomatiques. Elle a également prouvé la faisabilité du déploiement d'un dispositif logistique généralisé dans des délais extrêmement courts.

À l'heure où la reprise des cours en présentiel dans les établissements scolaires, hautes écoles et universités s'envisage, l'expérience que nous avons partagée offre des perspectives positives pour toutes les personnes concernées. Nous vous assurons que l'Université de Liège poursuit sa volonté d'apporter des solutions pragmatiques et efficaces à la situation que nous traversons et vous remercions une nouvelle fois de nous avoir fait confiance dans cette démarche.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame la Directrice-Présidente, nos sincères salutations.

Pr Fabrice Bureau
Responsable de la Plateforme Covid-19
Université de Liège

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.
§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

—

QR3 Collège-2021

*Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.*

Concerne : « Tests salivaires dans les IMP ».

—

« Chers Membres du Collège provincial,

Depuis décembre 2020, les laboratoires de Hainaut Analyses testent toutes les semaines tous les résidents et le personnel des instituts médico-pédagogiques de la province en collaboration avec l'Université de Liège.

Pourriez-vous me faire connaître l'objectif de cette campagne de test ainsi que le mode opératoire de celle-ci ?

Quel est le bilan sanitaire de cette campagne de dépistage ?

Un suivi épidémiologique a-t-il été réalisé par l'observatoire de la santé ?
Quel est le nombre de membres du personnel écarté et de résidents mis en quarantaine suite à celle-ci ?

Avez-vous une estimation du coût de cette campagne de dépistage : prix unitaire du test, heures de travail en laboratoire et lors des prélèvements, transport des équipes et des échantillons, etc… ?
Un prix moyen par test effectué a-t-il été estimé ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

L'ensemble des bénéficiaires et du personnel des services résidentiels des IMP ainsi que des Tourelles ont fait l'objet d'une démarche de testing régulier.

Le principe était de tester sur base hebdomadaire, tout le personnel concerné et les bénéficiaires, soit plus ou moins 1500 personnes. La campagne de dépistage a débuté le 10 décembre 2020 au Centre Arthur Régnier et a été étendue à tous les IMP provinciaux.

L'objectif était de progressivement limiter le niveau de pénétration du virus à l'intérieur des services concernés.

L'AVIQ avait informé, dans le même temps, les services de la possibilité de réaliser un test préventif PCR à destination de l'ensemble des travailleurs des services résidentiels, selon une fréquence de 7 à 10 jours.

Sur base des séances de travail organisées en collaboration avec l'OSH, Hainaut Analyses, le SIPPT et l'IGRH, il a été mis en place un testing hebdomadaire selon les modalités suivantes :

- pour les bénéficiaires : test salivaire chaque semaine,
- pour les membres du personnel : test salivaire chaque semaine, avec test PCR lorsqu'un cas positif est identifié via le premier test

Le choix de maintenir les tests salivaires, malgré la démarche de testing mise en place par l'AVIQ, s'est justifié par le fait que dans le cas des tests salivaires le prélèvement est non intrusif contrairement aux prélèvements naso-pharyngés utilisés pour les tests PCR.

La simplicité de l'étape de prélèvement permettait ainsi aux tests salivaires d'être particulièrement bien adaptés à un testing de masse qui doit être reproduit régulièrement.

Leur traitement par Hainaut analyse a permis l'obtention des résultats rapidement et donc la mise en place rapide des mesures nécessaires.

Le Kit utilisé n'a pas été celui qui a été utilisé à l'Université de Liège et produit par la société Diagénode En effet, il s'avère que toute la production des kits a été réservée pour la Région wallonne dans le cadre de la campagne de testing qu'elle a mis en place dans les maisons de repos.

C'est un test salivaire français, basé sur une technique pcr simplifiée (RT-LAMP), qui a été utilisé.

Jusqu'à 1.500 tests ont été réalisés par semaine jusqu'en février.

Avec la vaccination du personnel des IMP qui a débuté le 4 février 2021, le nombre de tests hebdomadaires à diminué et nous testions avant le congé de printemps plus ou moins 850 personnes par semaine.

Les tests seront dorénavant réservés aux bénéficiaires des services résidentiels pour jeunes qui n'ont pas fait l'objet de la vaccination à raison d'un test par semaine.

Plus ou moins 15.000 tests avaient été réalisés au 1er avril dont 148 positifs.

Le taux de positivité en décembre était de 3 %.

On est à présent à un taux moyen de 0,4 % pour la période de février et mars.

Les mesures de quarantaine et de confinement ont été les plus importantes à la mise en place des tests durant tout le mois de janvier.

La situation devenant à nouveau préoccupante juste avant l'allongement du congé de printemps, mais en particulier pour les jeunes scolarisés.

Un rapport hebdomadaire a été transmis au Collège sur l'état sanitaire des institutions du social ainsi qu'une synthèse présentée chaque mois à la Commission concernée du Conseil Provincial.

Nous avons, suite à l'apparition d'un cluster, à titre exceptionnel réalisé un dépistage mi-mars à l'école secondaire de l'IMP de Marcinelle (57 élèves et 41 agents) ainsi qu'à l'école fondamentale (42 élèves et 25 agents).

Au niveau du coût, les données sont les suivantes :

- prix d'achat du Kit 20,45 € auquel s'ajoutent les consommables divers pour 3,5 €

- prix pour les 15.000 test, 352.500 €

En ce qui concerne la main d'œuvre : 3 personnes à Hainaut Analyse ; le personnel dans les IMP pour les prélèvements et la logistique ; le Sippt.

L'Observatoire de la Santé a collaboré à la mise en place du testing, comme d'ailleurs de la vaccination notamment au travers de l'information au personnel.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 01 -Mars 2021

*Question de **M. David JADOUL**, Conseiller provincial.*

Concerne : « Actions concrètes de notre Province de Hainaut face aux prochains épisodes de sécheresse. »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, nous connaissons, depuis plusieurs années, des épisodes de sécheresses importantes qui pourraient se multiplier dans les prochaines années d'après les prévisions de nos climatologues.

La plate-forme Wallonne du GIEC, dans sa lettre n°18 de novembre 2020 indique, tout en mettant des réserves, qu'on pourrait avoir une augmentation des précipitations en hiver, parfois de fortes précipitations mais, qu'en contrepartie, on pourrait avoir une diminution des précipitations plus modérée lors des autres saisons ce qui n'arrangerait pas notre agriculture en Wallonie.

Nos agriculteurs sont directement impactés par cette situation mais il en est de même d'autres opérateurs.

On se souviendra que certaines communes wallonnes ont dû limiter la consommation d'eau des habitants dans le Luxembourg durant l'été 2019 et 2020.

Cette situation pose évidemment la question de notre action provinciale envers le climat et notre bilan en tant que Province.

Impossible de tout passer en revue, je désirerais donc me cibler sur deux points :

a. Y-a-t-il une action spécifique d'Hainaut Développement ou du Carah pour aider les agriculteurs dans cette politique d'adaptation des cultures et de l'élevage aux nouvelles donnes climatiques ?
b. Qu'en est-il de la politique menée par Hainaut Gestion Patrimoine en ce qui concerne la récupération des eaux de pluie et récupération, avec filtrage, pour réduire notre empreinte écologique globale et donc notre consommation d'eau de ville ?

Je me doute que ce type de sujet environnemental est évidemment très vaste, raison pour laquelle, je me suis permis de la limiter à deux questions précises.

Je ne doute pas que le Collège provincial aura à cœur d'établir, dans les prochaines années, un inventaire didactique voire un mini-site de tout ce qu'il réalise pour permettre à notre institution provinciale de réduire son empreinte carbone …

Je vous remercie. »

Réponse de Mme DEVILERS, Députée provinciale :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Monsieur le Conseiller provincial,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion d'aborder le problème des épisodes de sécheresse auxquels nous sommes effectivement de plus en plus confrontés.

A juste titre, vous traitez ce sujet essentiel en relation avec la problématique plus globale de l'enjeu climatique et vous soulignez que les épisodes de sécheresse auxquels nous sommes confrontés sont évidemment liés aux épisodes de fortes précipitations que nous connaissons à d'autres moments.

Je dois malheureusement constater que ces manifestations du dérèglement climatique sont de plus en plus effectives et impactent la vie de nos concitoyens et de nos institutions.

Vous m'interrogez tout d'abord sur les actions spécifiques d'Hainaut développement et du Carah pour aider les agriculteurs dans cette politique d'adaptation des cultures et de l'élevage aux nouvelles donnes climatiques.

Il est difficile de faire une synthèse de nos actions tant la préoccupation du changement climatique imprègne aujourd'hui l'ensemble des politiques menées par ces deux institutions provinciales.

Au niveau du Carah, l'adaptation au changement climatique est une préoccupation permanente du service d'expérimentation.

Cela se traduit par la mise en place d'essais de comparaison des variétés de façon à confronter leur aptitude à s'adapter aux conditions climatiques actuelles.
Cela se traduit également par la mise en place de protocoles visant à mesurer l'impact du climat sur la dynamique de développement des ravageurs et des maladies des différentes cultures ou encore, l'expérimentation de cultures à priori adaptées aux climats méridionaux telles que le tournesol, le sorgho ainsi que des cultures intermédiaires diverses mieux adaptées à la sècheresse estivale.

Il y a aussi des adaptations qui sont plus sympathiques que d'autres comme l'implantation d'un vignoble expérimental en 2015, qui étudie et suit 27 cépages de vigne traditionnels et hybrides réputés résistants aux maladies, notamment en ce qui concerne leur adaptation au climat belge et leur aptitude à produire du vin de qualité.

Au niveau d'Hainaut Développement, dans le cadre du suivi des subsides octroyés aux agriculteurs, une mise à jour des règlements d'octroi a été réalisée et est d'application depuis janvier 2021.

Le règlement relatif aux « aides à l'informatisation des exploitations agricoles » a été remplacé par celui relatif « aux aides à l'innovation des exploitations agricoles du Hainaut.

Il a en effet, été élargi à l'achat de matériel qui permet de contribuer à l'amélioration des performances environnementales de l'exploitation liées à la protection des ressources en eau, en énergie, des sols, de l'air…. Il faut entendre par là, l'acquisition de matériel visant à protéger ces ressources, la réalisation d'audits énergétiques, ou encore, ou la participation à des conférences formatives sur des techniques innovantes en agriculture.

Vous me donnez enfin l'occasion, Monsieur le Conseiller, de mettre en avant le fait que, Hainaut Développement a été le chef de file d'un projet financé dans le cadre des fonds européens Interreg: le projet TRANS AGRO FOREST.

Porté par des partenaires français, wallons et flamands, ce projet avait pour objectif la préservation des sols et eaux sur le territoire transfrontalier.

En effet, l'agroforesterie est une alliée de choix pour lutter contre les problématiques de sécheresse, de tenue de sol et de pollution des eaux.

Les arbres et les éléments ligneux aident à la retenue des terres lors de pluies intenses et absorbent les excédents d'épandage tout en apportant biodiversité, matière organique et revenus complémentaires à l'exploitant.

Le projet TRANS AGRO FOREST entendait favoriser le retour de ceux-ci dans les champs tout en étant compatible avec la mécanisation et les méthodes culturales actuelles.

Cette démarche est connue sous le nom d' « agroforesterie de troisième génération ».

La cellule qui portait ce projet a réalisé un travail théorique admirable que nous avons décidé de publier et qui, j'en suis certaine, fera date et inspirera les associations, les communes et de nombreux agriculteurs.

Nous avons saisi l'opportunité que représentait votre question pour présenter cet ouvrage de référence qui est sorti il y a quelques jours de l'imprimerie.

C'est un vrai motif de fierté pour notre institution provinciale et je profite de ma prise de parole pour féliciter publiquement les auteurs de cette publication exceptionnelle.

Je propose que les conseillers qui le désirent puissent, en priorité, recevoir cet ouvrage sous forme numérique par mail mais ceux qui le désirent pourront obtenir la version papier à la sortie du conseil et même s'entretenir, en respectant les contraintes liées à la pandémie, avec les membres de la cellule qui a porté ce projet interreg.

Vous m'interrogez également, Monsieur le Conseiller, sur la politique menée par Hainaut Gestion Patrimoine en ce qui concerne la récupération des eaux de pluie et la récupération, avec filtrage pour réduire notre empreinte écologique globale et donc notre consommation d'eau de ville.

Il s'agit là d'une nouvelle préoccupation de notre Province et elle est essentielle.

La problématique de la récupération de l'eau de pluie est maintenant examinée lors de chaque nouveau projet.

La récupération d'eau de pluie n'est cependant pas actuellement systématique et dépend de différents paramètres notamment techniques et relatifs à la facilité de pose d'un système de récupération, financiers, ou encore en relation avec les besoins en eau du bâtiment projeté.

Je ne peux que vous inviter à être particulièrement attentifs à cette problématique lors de l'examen des futurs projets qui seront présentés au conseil ou en commission.

Je vous remercie. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 02 -Mars 2021

*Question de **M. David JADOUL**, Conseiller provincial.*

Concerne : « Premier bilan provisoire de l'opération paniers solidaires pour les étudiants en difficulté, portée de l'implication de notre réseau Condorcet et appel coordonné dans nos institutions. »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Je souhaite remercier Mme la Députée Fabienne DEVILERS pour sa réponse et pour le livre offert et féliciter les auteurs de celui-ci pour le travail qui a été effectué.

Comme vous le savez, en cette période très compliquée, les institutions du Pôle hainuyer ont développé un système de distribution de paniers solidaires à destination des étudiants ayant subi une baisse de revenus en raison de la crise sanitaire de Covid19.

On sait que du 1er mars au 30 juin, des relais « Student Food Service » seront accessibles, une fois par semaine, aux étudiants dans le besoin sur présentation de leur carte d'étudiant.

Je désirerais savoir, en l'état, l'état des demandes dans les différents points provinciaux qui participent à l'opération ?

J'ai pu lire récemment que l'antenne de Mons d'Hainaut Seniors a réalisé aussi des actions en ce domaine, d'autres services font de même évidemment ici et là…

Un appel coordonné à des dons financiers même limités (nous savons l'état de nos finances provinciales…) ne serait-il pas nécessaire au travers de nos institutions et ASBL vers un point central bancaire Cordorcet ?

Nous savons que la Fédération Wallonie-Bruxelles agit également pour pallier les carences mais les demandes sont nombreuses.

La situation de précarité est évidemment insupportable pour toutes les catégories sociales qui sont touchées par ce phénomène mais il est vrai que voir une série de nos étudiants dans une détresse incroyable montre que décidément le monde ne tourne pas toujours très rond…

Je vous remercie. »

—

QR 03 -Mars 2021

*Question de **M. Jeremy BRICQ**, Conseiller provincial.*

Concerne : « Mise à disposition de sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s de la Haute Ecole Condorcet rencontrant des difficultés. »

—

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial,
Monsieur le Directeur général,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le travail que vous réalisez quotidiennement pour notre Province.

Vu la crise, je ne puis que saluer l'initiative menée par le pôle Hennuyer qui met à disposition hebdomadairement près de 1000 sacs de denrées alimentaires de base pour les étudiant.e.s rencontrant des difficultés.

Pouvez-vous, dès lors, dresser un premier bilan de cette initiative au sein de notre institution provincial Condorcet ?

Selon plusieurs sources, il semblerait que la semaine dernières seuls 84 sacs, seuls ou déjà c'est un peu laisse à l'appréciation, ont pu être emportés sur les 250 potentiellement disponibles dont dispose la Haute École Condorcet. Il me revient que ces aides alimentaires sont à enlever uniquement sur le site de Mons auprès d'étudiants spécifiquement affectés à la distribution et d'une assistante sociale. Au regard des sacs qui restent disponibles, pouvez-vous m'indiquer s'il est exact qu'une distribution décentralisée n'est pas prévue, tout au moins, sur les sites de Tournai, Morlanwelz et/ou Charleroi ? Si cette distribution décentralisée devait être organisée, pourriez-vous m'informer des modalités prévues à cet effet ?

Lutter contre la précarité étudiante reste une priorité du Groupe socialiste et c'est en ce sens que nous encourageons le Collège à agir afin que les initiatives de ce type puissent être au maximum décentralisée dans notre Province qui est, faut-il le souligner, la plus peuplée de Wallonie.

Je vous remercie pour vos réponses. »

<u>Réponse de M. MASSIN, Député provincial :</u>

« Mes Chers Collègues,

Merci de me donner l'occasion, à la suite de ces deux questions, de pouvoir apporter certains éléments de réponses concernant les opérations qui sont mises en place, non par la Haute Ecole Condorcet en l'état actuel des choses mais par le pôle hennuyer et ce même si la Haute Ecole Condorcet participe évidemment, en tant que membre du pôle hennuyer, pleinement à l'opération Student Food Service.

Je vous rappelle que des membres du personnel de la Haute Ecole représentent l'enseignement supérieur provincial dans ces instances du pôle hainuyer qui œuvre sur cette question.

La Haute Ecole, dans le cadre de cette expérience pilote que le pôle hennuyer a souhaité mettre en place, contribue activement au projet en ouvrant et gérant un point de distribution au Chemin du Champ de Mars à Mons. Outre la mise à disposition des locaux, ceci implique la mobilisation des membres du personnel et d'étudiants jobistes.

Pour rappel, au sein du pôle hennuyer, nous avons donc 3 universités qui sont : l'UMONS, l'UC Louvain, l'ULB ainsi que 3 Hautes Ecoles à savoir : la HEH, la HELHA et bien évidemment Condorcet.

La première distribution s'est donc tenue le jeudi 4 mars entre 10 heures et 15 heures où 359 colis ont été remis aux étudiants en difficulté dont 56 au point de distribution de Condorcet.

La deuxième séance était prévue ce jeudi 11 mars, ce qui a donc été une date test, et si l'ensemble des colis prévus n'ont pas pu être distribués, j'ai eu confirmation hier en Conseil de Gestion de la Haute Ecole Condorcet, qu'il n'en reste pas moins que l'on a une augmentation relativement importante par rapport à la première date d'organisation puisque je vous le rappelle, seulement 56 colis avaient été distribués ce jour-là.

Au-delà de cela, vous devez savoir que cette distribution est un partenariat entre plusieurs intervenants où chacun a mis sa pierre à l'édifice ou ouvert quelque peu les cordons de la bourse.

Nous avons donc le pôle hennuyer avec les institutions dont je vous ai fait part mais également la banque alimentaire ainsi que le CPAS de Mons qui est essentiellement la cheville ouvrière dans le cadre de cette action sur le territoire montois.

Les sollicitations des étudiants sur les différentes implantations de la Haute Ecole vont pouvoir être évaluées à partir des demandes sociales enregistrées par les assistantes afin d'étendre ces distributions sur le territoire de la Province et tous les bassins où la Haute Ecole provinciale Condorcet est impliquée.

À cet égard, la Directrice-Présidente m'a donc confirmé hier qu'elle prendrait le lead pour Tournai et Charleroi afin de procéder à l'organisation et la mise en place de ces distributions. Je tiens à vous signaler que cette initiative fait aussi des émules et ce n'est pas inutile de le souligner puisque des étudiants de Condorcet - implantation de Charleroi - c'est-à-dire des étudiants « éducateurs spécialisés » dans le cadre de leur BAC 3 ont mis en place un projet de solidarité pour distribuer des produits de première nécessité en quantité relativement importante. Une organisation - on a appelé cela les chefs solidaires – s'est réalisée avec les étudiants de l'IPSMA à Marcinelle collaborant avec une autre organisation qui est « la faim du mois » pour de la distribution de colis alimentaire.

Le tout, bien évidemment, n'est pas d'empêcher ces bénévolats, ces actions de solidarité spontanées, mais bien d'essayer de mettre un cadre qui sera la possibilité d'étendre le tout sur les deux autres sites majeurs d'implantations. Il y a également une réflexion sur les sites de Morlanwelz et de Ath pour voir de quelle manière tout cela peut être mis en place.

Quant à la sous-question de l'appel aux dons, à titre personnel je n'y suis pas particulièrement favorable. Il y a des dispositions, des financements qui existent et qui se doivent d'être structurels. Le dernier qui vient d'être mis en place concerne le Gouvernement fédéral à l'initiative de Mme LALIEUX où les étudiants peuvent, lorsqu'ils sont en situation de précarité, en situation de difficultés financières, franchir la porte du CPAS pour obtenir une aide parce qu'en tant que jobistes, ils ont perdu leurs revenus, une aide locative si jamais ils ont des problèmes et des difficultés avec leur propriétaire, voire même d'autres aides matérielles puisque comme vous le savez, les CPAS distribuent des colis alimentaires en collaboration avec les banques alimentaires.

On sait bien qu'il y en a une à Mons-Borinage ainsi qu'une à Charleroi.

Je ne suis pas particulièrement favorable à cela, je préfère un financement structurel d'autant que vous devez le savoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie aussi des fonds pour l'aide sociale aux étudiants à la demande de Mme GLATIGNY. J'ai le bonheur de constater que M. DAERDEN n'est pas trop frileux à ce

projet et ouvre donc quelque peu les cordons de la bourse pour que Mme GLATIGNY puisse annoncer que des fonds sociaux pour aider les étudiants ont été mis en place.

En 2020, le budget alloué à la Haute Ecole n'a pas été totalement épuisé et il est en augmentation pour l'année prochaine. Cela signifie que je préfère que l'on utilise ce budget plutôt que d'aller vers des levées de fonds auprès du privé afin de mettre, je vous l'ai dit, cette aide structurelle en place, aide financière par l'intermédiaire de la Haute Ecole qui mettra en place des distributions de colis. Il y a des contacts qui existent tant à Tournai qu'à Mons, non seulement avec les autorités des CPAS puisque c'est à leur initiative - ou en tout cas par leur intermédiaire que les choses vont se mettre en place avec les banques alimentaires – mais également avec les Directeurs de Départements ou Directeurs adjoints qui sont présents sur les sites de Tournai et de Charleroi afin de faire la même chose qu'à Mons par cette expérience pilote mis en place par le pôle hainuyer dont le but était de voir si cela présentait du succès.

Manifestement, non seulement cela rencontre une demande, vous faites bien de le souligner, mais représente un certain succès et on ne doute pas une seule seconde qu'après avoir eu les problématiques de la crise sanitaire, certaines autres vont suivre comme celles qui sont liées à l'alimentation, à la perte de revenus et éventuellement aussi celles qui seront liées peut-être demain à la problématique de la santé mentale.

J'espère avoir été le plus complet possible.

Je vous remercie de votre attention. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 04-Mars 2021

*Question de **Mme Manuela SENECAUT,** Conseillère provinciale.*

Concerne : « La prochaine réflexion du Parlement wallon sur la réforme de la fiscalité immobilière, les mesures déjà prévues par la Déclaration de politique régionale pour 2024 ainsi que le positionnement de la Province de Hainaut et des Provinces wallonnes face à ces éléments d'actualité. »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, nous ne cessons de discuter au sein de ce Conseil de l'implacable conséquence du financement des zones de secours hainuyères et leurs conséquences sur nos budgets et surtout nos politiques provinciales.

Il nous a été expliqué lors des derniers conseils qu'il n'y avait en fait aucune obligation pour nous de participer à ce financement. Nous avons donc fait œuvre de générosité… masochiste.

Je crains que les prochaines années ne voient un second grand dossier, une nouvelle saga provinciale, à savoir la fiscalité immobilière.

Comme vous le savez, la dernière Déclaration politique régionale a prévu une réduction fiscale forfaitaire sur le précompte immobilier pour les propriétaires occupant leur maison et une hausse de l'abattement fiscal sur les droits d'enregistrement pour l'habitation propre et unique avant 2024 ce qui va nous impacter directement si ceci est appliqué.

Sur cette décision, nous n'avons pas eu de possibilité de rectifier ce point et qui est un élément en plus qui va nous fragiliser…

Outre ces éléments, comme vous le savez aussi, un grand débat est lancé au Parlement wallon sur une réflexion quant à une future réforme de la fiscalité immobilière…

Depuis le 1er janvier 2021, la Wallonie a repris en main le service du précompte immobilier qui était perçu jusqu'alors par le Fédéral. En soi, pas une mauvaise chose !

Or, on sait que l'essentiel de cet impôt soit près de 2 milliards est majoritairement destiné aux pouvoirs locaux (98 %) dont… les Provinces wallonnes (38 %). Beaucoup s'interrogent sur la nécessité de revoir l'ensemble de la fiscalité et naturellement la fiscalité immobilière…

Nous avons un peu de temps… La prochaine réforme de l'Etat se profilant pour l'après 2024.

Cependant, je demande à ce que notre Collège provincial soit particulièrement attentif aux débats qui se dérouleront en avril prochain.

Si la volonté de réformer la fiscalité immobilière considérée comme injuste et complexe peut se comprendre, il ne faudrait pas non plus que tout cela se fasse au détriment de nos Provinces wallonnes.

Et je m'inquiète déjà, car même si le Député-rapporteur Paul Furlan à la base d'un rapport qui sera présenté en avril prochain et qui servira de discussion avec des experts sur le sujet est dans la modération, ce dernier indique toutefois déjà dans un récent article, publié dans le journal Le Soir, je cite : *« Il faut voir les choses de manière globale, aller au-delà de l'outil fiscal et prendre en compte le système dans son ensemble. La répartition des compétences entre plusieurs niveaux de pouvoir n'aide pas à mettre en place une fiscalité performante »*.

Nous pouvons comprendre l'idée de simplifier la fiscalité immobilière mais nous devons être très attentifs aux conclusions émises par le Parlement wallon.

Comme vous le savez, l'imposition des 60% du financement dans les zones de secours pour soulager les Communes nous a été appliquée… durement.

La preuve, la Province de Hainaut va être contrainte à faire des choix difficiles jusqu'en 2024 et au-delà.

Il conviendrait que cela ne se reproduise pas avec le précompte immobilier où la Région pourrait être tentée, si la réorganisation des compétences Fédéral-Régions s'opère lors de la 7ème réforme de l'Etat, de reprendre en main cela et réduire notre part provinciale (soit les 38 %) pour aider, une nouvelle fois, les communes dont les finances seront toujours dans un état difficile ou d'alléger les charges des budgets wallons futurs.

Car soyons clairs, bien plus que le Fond des Provinces, si on touche à la répartition du précompte immobilier… On ne s'en sortira pas.

Je cite à l'appui de ma question un article de l'Echo du 2 mars 2021 précisant que « les experts préconisent « une concertation avec les autorités fédérales, provinciales et communales qui sont concernées par l'impact d'une éventuelle réforme ou modulation ». Le débat est donc loin d'être terminé poursuit l'article et l'étude rappelle cet élément essentiel : « même si de nombreux débats portent sur l'arbitrage entre les principes d'équité et d'efficacité, d'autres critères doivent également être pris en considération : l'efficience du système fiscal, sa simplicité, la stabilité, la flexibilité ainsi que les conséquences de la fiscalité sur la compétitivité et l'attractivité des territoires ».

On sait également que les Communes, dans le cadre de l'UVCW, reviennent aussi sur les coûts importants dans les zones de police, on connaît les difficultés mais aussi la musique.

Je ne veux pas être oiseau de mauvais augure mais prévenir, c'est guérir aussi…

En conséquence, je désirerais savoir si l'Association des Provinces Wallonnes sera consultée dans le cadre de ce grand débat wallon sur le précompte immobilier ? Quelle sera sa position ?

Je désirerais également savoir si les Provinces ont pu bouger quelque peu la DPR concernant la proposition de réduction linéaire forfaitaire du précompte immobilier prévue avant 2024 qui pourrait avoir des répercussions sur nos rentrées.

Des retards seront-ils constatés notamment en raison du COVID dans le traitement des dossiers et cela risque-t-il d'avoir des répercussions sur nos rentrées financières ?

Enfin, il nous a été expliqué que nous nous sommes plaints des impositions de la Région qu'alors que nous n'étions pas obligés de payer, nous avons fait preuve de générosité.

Quelle sera notre position pour les prochaines années ? Est-il concevable de faire marche arrière ? Je remercie le Collège provincial pour les réponses apportées à mes demandes. »

Réponse de M. HUSTACHE, Député provincial :

« Chers Amis,
Chère Manuella,

Ma réponse sera teintée du sceau de la sincérité, bien que je ne sois pas en possession de la même note que vous venez d'évoquer, je vais néanmoins y répondre.

En ce qui concerne la question sur le financement des zones de secours, j'y reviendrai plus tard, puisqu'il y a - à l'issue de mon prochain discours - une présentation sous forme de capsules vidéo sur une démarche que l'on est en train de mettre en place.

Je tiens néanmoins à revenir sur la partie de votre intervention où vous parlez de générosité. Je tiens à vous rassurer, il n'y a pas de générosité, on ne baye pas aux corneilles, nous sommes en train de trouver des solutions concrètes à une situation qui nous est imposée. Et pour répondre à votre dernière question, à savoir s'il on pouvait revenir en arrière sur la décision de la Région wallonne, la réponse est non.

Ce n'est pas parce que le CIRIEC a identifié que ces mesures étaient anticonstitutionnelles que nous pouvons intenter un procès en justice, il n'y a pas eu de décret, la Région wallonne a été subtile.

Cela n'est pas évident mais nous devons avancer. Pour ce faire, il faut négocier ! C'est ce que je fais tous les jours que ce soit avec la Région, le Cabinet, les zones de secours afin de trouver des solutions acceptables pour tout le monde.

Mais comme vous le soulignez, d'autres réformes pointent le bout du nez. Que l'on parle de celle de la fiscalité immobilière ou encore celle d'une future réforme de l'Etat qui vise une Belgique à 4 régions, ces prochaines réformes nous impacteront malheureusement directement et la situation risque de se dégrader.

En ce qui concerne le rapport réalisé par Paul Furlan et deux experts, Benoît Bayenet et Marc Bourgeois sur le précompte immobilier et la fiscalité immobilière, ce dernier a bien été déposé au Parlement le 26 février dernier.

Pour l'instant, ce n'est qu'à l'état d'un rapport et il ne s'agit donc pas d'un groupe de travail auquel l'APW et l'UVCW seraient associés.

L'Association des Provinces Wallonnes suit bien entendu ce dossier et a envoyé un exemplaire de ce rapport à l'ensemble des Présidents de Collège provinciaux.

La proposition de réduction linéaire forfaitaire du précompte immobilier prévue avant 2024 et inscrite dans la DPR sera bien entendu à l'ordre du jour de nos prochaines réunions avec l'APW.

Je pense qu'il serait judicieux de pouvoir connaître exactement ce qu'il en sera car cela pourrait avoir d'importantes incidences sur les finances provinciales en 2024.

Une fois de plus, et vous avez raison d'insister, nous devrons être plus que vigilant car, si ce rapport évoque une nécessaire évolution de la fiscalité immobilière, pour les Provinces, cette taxation dite « obsolète » représente la principale recette.

La recette du Précompte Immobilier génère +/- 223 millions d'euros, ce qui représente près de 50% de nos recettes ordinaires !

A chaque réforme suffit sa peine mais nous sommes déjà évidemment tous mobilisés sur la question des zones de secours. Aujourd'hui, c'est la reprise du précompte immobilier par la Région wallonne au 1er janvier 2021 qui a déjà eu des conséquences sur nos comptes provinciaux 2020.

En effet, le Ministère des Finances a octroyé de nombreux dégrèvements sur des anciens dossiers avant le passage à la Région (+ 10 millions € entre 2019 et 2020) qui seraient en moins pour nous. Si nous ne sommes pas attentifs, cela pourrait bien être le chant du cygne de notre Institution mais nous ne sommes toutefois pas encore là.

Pour ce qui est de votre question concernant la crise du Covid, nous ne sommes pas encore en mesure, à ce stade, d'en mesurer les effets. Cela ne saurait tarder avec une analyse plus fouillée du compte de l'année 2020.

Aussi, la Région wallonne avait annoncé, à ce sujet, quelques assouplissements pour les entreprises mais qui ne sont pas encore effectives à ce jour, par exemple, les avertissements extrait de rôle de l'exercice 2020 ne seraient envoyés qu'au mois d'août/septembre. Il y aura, déjà là, une flexibilité qui ne causera aucune incidence budgétaire ni même en terme de précompte, de comptabilité. Par contre, à un certain moment, nous aurons des problèmes de trésorerie.

Aussi, dans la période à venir, les administrations fiscale, régionale et wallonne pourraient et l'ont annoncé, adopter une attitude encore beaucoup plus flexible pour donner aux entreprises un peu plus de répit financier dans cette période difficile. Nous pensons, par exemple, à l'octroi d'une réduction proportionnelle du précompte immobilier pour cause d'improductivité pour la période pendant laquelle un immeuble ne pourrait être utilisé.

On se félicite bien entendu de ces mesures qui peuvent donner à nos entreprises un peu de souffle et permettre de passer le cap de cette épouvantable et satanée pandémie mais à nouveau la Province est là un peu comme le paratonnerre de tous les problèmes, je pensais d'ailleurs ce matin, en relisant la note, à cette expression qui avait été utilisée en France par certains concernant les migrants et les immigrés, qui disait « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » mais nous à la Province on n'est pas capable non plus de pouvoir subvenir à toutes les misères du Royaume. Je crois qu'à un moment il faudra être conscient et attentif, comme on l'est pour les autres, aux incidences de ces mesures sur notre Institution.

Je voudrais terminer en te disant, Chère Manuella, si certains dans les communes, les intercommunales, les zones de secours, ou autres… nous demandent encore à quoi servent les Provinces ? On pourra leur répondre qu'elles servent à aider tous ceux et toutes celles qui se posent la question de savoir à quoi on sert.

Merci. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 05-Mars 2021

*Question de **M. Michel PECQUEREAU,** Conseiller provincial.*

Concerne : « Inondations à Celles et Molenbaix. »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs Députés,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux dernières intempéries de ce mois de février, les cours d'eau "Le Billemont" et "Le Clairieux" ont de nouveau atteint leur seuil d'alerte provoquant des inondations et de grosses inquiétudes chez les riverains à Celles et Molenbaix.

De nombreuses études ont démontré toute la pertinence d'effectuer au plus vite les travaux de construction des bassins de retenue d'eau afin de réguler au mieux le débit des rivières et éviter ainsi de nombreuses inondations au sein des habitations.

Pourriez-vous m'informer sur le devenir de ces dossiers et du planning de leur mise en œuvre ?

Dans notre Wapi, bassin de l'Escaut-Lys, d'autres dossiers sont également "en souffrance" concernant les cours d'eau suivants :

- Rieu de Cordes à Cordes ;
- Rieu de La Cheminée à Laplaigne ;
- Rieu d'Amour à Warchin ;
- L'Elnon à La Glanerie – Rumes ;
- Rieu du Carmois et le Petit Rhosnes à Frasnes ;
- Rieu de Barges et le Bachy à Esplechin ;
- Rieu du Grand Clairieux et le Haut Pont à Mont-St-Aubert ;
- Le Kortekeer à Comines.

Et j'en oublie peut-être…

Qu'en est-il de leurs états d'avancement ?

Pourriez-vous faire le point brièvement mais également communiquer auprès des habitants concernés afin de les rassurer et démonter par la même occasion l'investissement de la Province dans la lutte contre les inondations et par là même, toute son importance et son utilité.

Si je puis exprimer un souhait, c'est que vous mettiez en œuvre le plus rapidement possible une équation qui m'est chère : inondation = réaction = solution = réalisation.

Autrement dit Madame la Députée : le dire c'est bien, le faire c'est beaucoup mieux.

Je vous remercie. »

Réponse de Mme DEVILERS, Députée provinciale :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les députés provinciaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Monsieur le Conseiller,

Vous évoquez tout d'abord le cas particulier des cours d'eau « Le Billemont » et le « Clairieux » qui ont effectivement suscité des problèmes récemment.

Vous soulignez, à juste titre, que nos services n'ont pas attendu ces problèmes pour réagir et prévoir des bassins de retenue afin de réguler au mieux le débit de ces cours d'eau.

Ces dossiers sont en cours de traitement par mes services.

En ce qui concerne le « Billemont », le dossier a déjà été adjugé et l'attribution a été approuvée par le Collège provincial le 14 novembre 2019.

Vous le savez, Monsieur le Conseiller, nos services ont d'abord tenté de négocier eux-mêmes les emprises avec les propriétaires mais sans succès pour l'un d'entre eux.

Le dossier a dès lors été mis entre les mains du Comité d'acquisition de Mons, fin 2020. Nous savons que leur travail sera compliqué.

En ce qui concerne le « Grand Clairieux » et le « Haut Pont » , le dossier a également été adjugé et l'attribution a été approuvée par le Collège provincial du 10 décembre 2020.

Les emprises seront confiées sous peu au Comité d'acquisition.

Vous évoquez ensuite, dans votre question, huit dossiers précis en demandant le planning de leur mise en œuvre.

Je vais vous donner l'état d'avancement précis de chacun de ces huit dossiers.

Le premier concerne le « Rieu de Cordes » à Cordes dans l'entité de Frasnes-lez-Anvaing.

Le dossier a été adjugé fin décembre 2017 et l'attribution a été approuvée par le Collège provincial le 21 décembre 2017.

Vous le savez, ce dossier concerne à nouveau un problème relatif à un voutement qui est la propriété de la commune de Frasnes qui donc doit réaliser les emprises.

Le planning dépend évidemment de cette procédure qui nous échappe.

Dans un deuxième temps, vous m'interrogez sur le « Rieu de la Cheminée » à Laplaigne dans l'entité de Brunehaut.

Ce dossier a été adjugé fin 2016 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 8 décembre 2016.

Le dossier d'emprises a été envoyé au Comité d'acquisition de Mons le 7 février 2017 et l'instruction du dossier a duré trois ans !

La dernière étape relative aux paiements des emprises, a, enfin, pu être approuvée par le Collège provincial le 26 novembre 2020 mais l'attributaire du dossier n'a pas su maintenir ses prix et nous devons, maintenant, procéder à une modification budgétaire qui ne sera effective qu'en septembre, les travaux pourront alors commencer vraisemblablement en automne de cette année.

Dans un troisième temps, vous m'interrogez sur le « Rieu d'Amour » à Warchin dans l'entité de Tournai.

Le dossier a été adjugé en septembre 2018 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 25 octobre 2018.

Le dossier d'emprises a été envoyé au Comité d'acquisition de Mons le 13 février 2019.
Une première estimation erronée des emprises nous est parvenue le 26 juin 2020 de la part du Comité d'acquisition.

HIT a naturellement réagi et une seconde estimation des emprises nous est parvenue le 4 janvier 2021, soit près de 6 mois plus tard.

Le collège a marqué son accord sur cette estimation et sur la poursuite des opérations foncières en date du 25 février 2021.

Le Comité d'acquisition doit maintenant faire signer les promesses et actes de ventes.

L'entreprise est régulièrement invitée à maintenir ses prix.

A ce jour, les prix n'ont pas été revus.

Le planning dépendra évidemment de la réactivité du Comité d'acquisition lors de cette dernière étape.

Dans un quatrième temps, vous m'interrogez sur « L'Elnon » à La Glanerie dans l'entité de Rumes.

Le dossier a été adjugé à l'automne 2018 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 20 décembre 2018.

Ce dossier est soumis à des contraintes transfrontalières.

Les emprises, côté belge, sont entre les mains du Comité d'acquisition depuis début 2019.

Les promesses sont en passe d'être signées.

D'âpres discussions entre la commune de Rumes, les occupants et le Comité d'acquisition, concernant le chemin d'accès, ont ralenti ce dossier.

Une emprise côté français doit également être faite. Le terrain appartient, pour partie, au Ministère de la Défense et, pour l'autre partie, fait l'objet d'une succession en cours de clôture, ce qui ne permet pas de finaliser la procédure aussi simplement que prévu.

De plus, le contexte franco-belge exige la maitrise de procédures spécifiques et occasionne des lenteurs vu les délais de réponse des différentes parties.

Enfin, la crise sanitaire a aussi compliqué les choses. Néanmoins, ces obstacles administratifs franchis, les travaux pourraient commencer en fin d'année 2021.

Dans un cinquième temps, vous m'interrogez sur le « Rieu du Carmois » et le « Petit Rhosnes » à Frasnes-lez-Anvaing.

En ce qui concerne le « Rieu du Carmois », Le dossier a été adjugé à l'automne 2019 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 14 novembre 2019.

Les emprises se trouvent dans le périmètre de remembrement de Frasnes dont la clôture devrait se faire fin 2021. Cela nous permet de les négocier plus facilement et nous bénéficions, pour ce faire, de l'aide de l'Aménagement Foncier Rural du SPW qui instruit le dossier.

Les travaux pourraient commencer dans le courant de 2022.

En ce qui concerne le « Petit Rhosnes de Moustier », Le dossier a été adjugé à l'automne 2019 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 21 novembre 2019.

Les emprises sont également situées dans le périmètre de remembrement de Frasnes avec le même effet bénéfique que pour le « Rieu du Carmois » et donc, les travaux pourraient également commencer dans le courant de 2022.

Dans un sixième temps, vous m'interrogez sur le « Rieu de Barges » et le « Bachy » à Esplechin dans l'entité de Tournai.

Le dossier a été adjugé fin d'année 2020 avec une approbation au Collège provincial le 10 décembre 2020.

Etant, en partie, dans une zone de remembrement, des démarches sont en cours auprès de l'Aménagement Foncier Rural du SPW à propos de leur éventuelle intervention dans le dossier des emprises.

Dans un septième temps, vous m'interrogez sur le « Rieu du Grand Clairieux » et le « Haut Pont » à Mont-St-Aubert

Le dossier a été adjugé à l'automne 2020 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 10 décembre 2020.

Les emprises seront confiées sous peu au Comité d'acquisition.

Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, de prévoir un planning des travaux.

Enfin, vous m'interrogez, Monsieur le Conseiller, sur le « Kortekeer » à Comines.

Le dossier a été adjugé fin d'année 2018 avec une approbation de l'attribution par le Collège provincial le 20 décembre 2018.

L'entreprise a consenti au maintien de ses prix jusqu'au 31 décembre 2021.
La procédure de permis d'urbanisme est en cours.

La procédure d'emprise est en cours depuis début 2019 auprès du Comité d'acquisition de Mons. Les propriétaires / exploitants étant réfractaires au projet de zone de rétention, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité public a été lancée. La procédure est toujours en cours à ce jour. Le Comité d'acquisition est relancé très régulièrement.

Le début des travaux est donc suspendu à l'octroi du permis d'urbanisme et à l'obtention de l'expropriation.

Je pense, Monsieur le Conseiller, avoir essayé de répondre le plus précisément possible à vos questions et je reste évidemment à votre disposition pour d'éventuelles précisions ultérieures.

Vous aurez remarqué que notre politique provinciale de lutte contre les inondations par l'aménagement de zones de rétentions est confrontée à la problématique de l'accès au foncier.

Malheureusement nous n'avons pas la maîtrise de cette phase incontournable mais vous devez savoir que nos services interpellent régulièrement le Comité d'acquisition par rapport à l'avancement des dossiers.

Je tiens également à terminer cette réponse à votre longue question par une note positive en soulignant l'efficacité des ouvrages déjà mis en place par l'équipe NAQIA du HIT en WAPI lors des récents épisodes pluvieux de début février 2021.

Je pense aux ZIT de Willemeau, au dédoublement du « Rieu de Barges », au bassin du « Plat rieu », au bassin de l' « Esperlion », au bassin de « Jollain-Merlin », ou encore aux ZIT du « Boulky » et du « Buissenal » à Ghislenhgien…

Je pense que nous pouvons être fiers du travail réalisé dans le Hainaut et qui est d'ailleurs souvent cité en exemple.

Je profite de ce moment consacré à nos cours d'eau pour revenir sur la clef USB qui vous a été distribuée ce matin. Elle contient les cartes géographiques de vos districts respectifs avec les différents cours d'eau. Nous avons limité aux cartes du district non pas pour encourager le sous localisme mais pour faciliter l'utilisation et sur base du constat qu'il est plus facile de surveiller les cours d'eau qui sont dans notre environnement immédiat. Il est néanmoins évident que vous pourrez demander d'autres cartes et qu'elles vous seront fournies. J'espère sincèrement, par cette initiative, faciliter votre travail et contribuer à mettre en évidence l'excellence du travail réalisé par nos services provinciaux.

Je vous remercie. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 06-Mars 2021

*Question de **Mme Laurette PREVOT,** Conseillère provinciale.*

Concerne : « Prévention des mariages forcés. »

—

« Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le 8 mai s'est malencontreusement glissé dans le texte que vous avez reçu mais c'est évidemment du 8 mars dont je voulais parler.

Ce 8 mars est, depuis quelques années, consacré aux violences faites aux femmes.

Il génère de nombreuses actions de sensibilisation et on ne peut que s'en réjouir.

Mais existe-t-il un droit plus bafoué que celui lié aux mariages forcés ?

Ces derniers sont pourtant fort méconnus et très sous-estimés.

Des jeunes filles, parfois très jeunes, sont mariées contre leur gré, avec, pour préalable, l'abandon de l'école et un isolement social terrible. Elles n'ont aucun droit de choisir.

Quand elles refusent, elles subissent des violences diverses de la part de leurs proches. Elles sont poursuivies pour manquement à l'honneur et parfois elles le paient de leur vie !

Si je vous en parle, c'est que cette violence n'est pas liée aux pays lointains. Elle existe aussi chez nous, en Belgique où le dernier crime contre l'honneur – vous l'avez sûrement appris - remonte au mois de février.

Ce type de violences affecte un large éventail de cultures, de communautés, de religions et d'ethnies. Elles se produisent partout et dans tous les milieux socio-économiques et toutes les nationalités. Elles touchent aussi les garçons quand ils affichent leur homosexualité par exemple.

Au niveau de la loi, les mariages forcés sont entrés dans le code pénal via une loi du 25 avril 2007 (en vigueur depuis le 25 juin 2007).

Cette loi stipule (art. 391Sexies) que toute personne qui, par des violences ou des menaces, aura contraint quelqu'un à contracter un mariage sera punie d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans ou d'une amende de 100 à 250 euros.

Le code civil, quant à lui (art. 146ter), prévoit une clause de nullité spécifique pour le mariage forcé. Cette nullité peut même être réclamée à posteriori.

Des mesures sont donc prises, mais les choses peinent à avancer faute de chiffres officiels et de témoignages.

Les jeunes filles, en effet, n'osent pas porter plainte par peur des représailles ou par souci de protéger l'honneur de la famille et les preuves ne sont pas toujours faciles à apporter.

Entre 2016 et 2019, 300 cas de violences ont été répertoriés par les parquets et 110 cas de mariages forcés repérés. Mais combien ont été ignorés ?

Sur les 110 cas, 53 l'ont été sur la zone Mons-Tournai. La raison est simple, à Mons, même en l'absence de plainte, une association, VMF, dépose une main courante systématique ce qui donne des chiffres plus réalistes et plus élevés qu'ailleurs.

Le confinement a fortement aggravé les choses. Actuellement, les chiffres explosent et obligent à trouver, plus que jamais en urgence, des familles d'accueil.

Alors me direz-vous, que peut faire la Province ?

Selon l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, une des solutions est la prévention :*" Les magistrats de référence et les policiers de référence devraient créer autour d'eux un réseau local qui rassemblerait un certain nombre d'acteurs de première ligne, essentiels comme un médecin, un avocat, un responsable communal – je pourrais rajouter un responsable provincial - un responsable scolaire et que ces acteurs se parlent régulièrement et de manière structurelle ".*

Les jeunes filles, et parfois des jeunes gens, subissent et finissent par plier sous les pressions et menaces diverses parce qu'ils ne savent pas qu'ils ont des droits. Ils ne savent pas où aller ni qui contacter.

A nous de leur dire. Clairement. A nous de montrer à ces jeunes que nous comprenons le caractère intolérable de leur situation et que nous pouvons les aider à trouver de l'aide. Nous avons un devoir d'éducation mais aussi de protection vis-à-vis des jeunes qui nous sont confiés. L'idée n'est pas de travailler seuls mais de participer à ce réseau local demandé plus haut.

A la Province, nous avons 35.000 élèves soit presqu'autant de canaux pour faire passer l'information. De l'aveu même des jeunes concernés, c'est ce qui manque le plus… l'information !

Je sais que des formations/informations ont lieu à l'Ecole de Police et au Nursing. Certains cours peuvent peut-être aussi en parler mais c'est largement insuffisant.

Des associations de terrain ont une bonne expertise de la situation, elles peuvent aussi être associées aux mesures à prendre. Du matériel existe, il faut l'employer.

Je vous demande donc de veiller rapidement à ce qu'une information spécifique sur les mariages forcés et les violences liées à l'honneur en général soit systématiquement distribuée dans les écoles et institutions provinciales, avec mission de la divulguer au mieux, par tous les moyens que vous jugerez bons.

Je vous remercie de votre écoute et merci également pour votre réponse. »

Réponse de M. MASSIN, Député provincial :

« Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères,
Chers Collègues,
Madame Prévot,

Le 8 mars – comme vous l'avez souligné, il y a une petite coquille dans votre question - est la journée internationale des droits des femmes, alors que le 25 novembre est la date dédiée à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Je crois qu'il est important de le souligner et je vous rejoins cependant sur l'importance de ces journées d'action et de mobilisation.

Les mariages forcés, qui sont donc une violation des droits des femmes mais qui sont aussi et surtout une violence faite aux femmes touchent, bien évidemment, toutes les femmes dans le monde. Vous n'êtes pas sans savoir, en parlant de ceux-ci, qu'à Charleroi, nous avons vécu ce qu'on appelle tristement l'affaire Sadia Sheikh, victime belge de crime lié à l'honneur en 2007. 10 ans plus tard, nous, la Province de Hainaut et des acteurs locaux, avons commémoré sa mémoire en proposant diverses activités et colloques sur la thématique. Les étudiants de la Haute Ecole Condorcet de Marcinelle ont été invités à participer à ces actions.

C'était l'une des nôtres.

Vous le soulignez vous-même dans votre exposé - je trouve qu'il s'agit plus d'un exposé que véritablement une question - les mariages forcés ont connu une augmentation, mais il est de même – malheureusement - pour toutes les violences faites aux femmes.

Pragmatiquement, vous vous demandez ce que fait la Province de Hainaut ?

Différentes institutions provinciales participent dans leur domaine respectif à sensibiliser et lutter contre les mariages forcés. C'est pourquoi, j'ai opté pour des réponses très concrètes à l'égard des enjeux que vous exposez.

DGAS

Au sein de la Direction générale de l'Action sociale, nous avons le service « Violences Egalité Genres Hainaut » qui coordonne des plateformes de concertation locales composées d'acteurs de terrain actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes. A Charleroi, le collectif du 8 mars. Ces plateformes reprennent les acteurs locaux mais également des policiers et policières ainsi que des magistrats sur l'ensemble du territoire hainuyer.

Pour ce qui est de la thématique spécifique des mariages forcés et crimes liés à l'honneur, le service dispose de partenaires actifs dans ce domaine au sein de ces plateformes, à savoir :

- la Maison Plurielle, asbl carolo s'occupant du suivi de femmes victimes de violences conjugales, de mutilations génitales féminines, de mariages forcés et de crimes liés à l'honneur.
- Le réseau de lutte contre les mariages forcés.
- L'asbl bruxelloise « La voix des femmes » qui suit des femmes victimes de violences dans leur parcours migratoire. Cette association est venue à plusieurs reprises s'adresser aux membres des plateformes en les sensibilisant à la question spécifique des violences dans un contexte migratoire.

L'Académie de Police de Jurbise

Comme cette réponse a bénéficié de l'aide de M. LAFOSSE, je ferai état - comme vous - de l'Académie de Police de Jurbise. Je remercie d'ailleurs mon collègue pour m'avoir transmis ces renseignements.

En ce qui concerne l'Académie de Police de Jurbise : là aussi, des efforts sont faits.

Les aspirants inspecteurs de police reçoivent 8 heures de formation sur la thématique des violences liées à l'honneur, mariages forcés et cohabitations forcées. Il ne faut pas s'arrêter uniquement à l'institution du mariage, il y a aussi des situations de faits qui doivent être prises en compte. Il existe également une formation de perfectionnement de huit heures accessible aux policiers en place.

Le contenu de ces formations reprend globalement :

- Les mariages forcés et cohabitations forcées : type de mariages – préjugés autour des mariages forcés – raisons.
- Les violences liées à l'honneur : milieux sociaux à risques, comportements des auteurs/de la victime.
- Les mutilations génitales : types – conséquences chez les femmes.
- Le rôle de la police : cadre légal : lois et circulaires – infraction – rédaction PV.
- La détection des signaux d'alerte : antécédents familiaux, réalité du mariage, scolarité, socialisation, liberté de mouvement, égalité femmes-hommes, …
- Actions de prévention et d'information, adresses de référence…

Pour l'Institut d'Enseignement secondaire paramédical provincial, communément appelé le Nursing de Mons auquel vous faites référence, les élèves de 6ème « technique sociale » sont sensibilisés à la problématique des mariages forcés via une demi-journée de sensibilisation par classe. Durant cette crise sanitaire, malheureusement, les animations en la matière ont été suspendues.

Cependant, cela n'a pas empêché l'établissement scolaire de faire appel à l'association spécialisée qui dispense la formation pour un cas détecté au sein de l'école afin que la jeune fille concernée puisse être reçue et conseillée.

Je ne vais pas vous refaire le même laïus que j'ai déjà fait auparavant concernant la Haute Ecole Condorcet au sujet de la question posée par M. David JADOUL quant aux phénomènes de discriminations tels que la grossophobie. Des actions spécifiques ainsi que des cours spécifiques sont mis en place au niveau de la Haute Ecole Condorcet afin de sensibiliser les futurs professeurs, de même que les futurs praticiens, qu'ils soient éducateurs ou assistants sociaux, à ces différentes problématiques puisque cela ressort du cours général pratiqué au niveau de la Haute Ecole Condorcet.

J'espère avoir été le plus complet possible.

Je vous remercie de votre attention. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 07-Mars 2021

*Question de **Mme Laurence ROULIN-DURIEUX,** Conseillère provinciale.*

Concerne : « Principe de précaution… Boucle du Hainaut. »

—

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Voici l'histoire de la famille Marlier, agriculteurs à Cour-sur-Heure…

Benoit Marlier est un agriculteur qui a repris l'exploitation familiale avec son frère Olivier depuis janvier 1993. Ils ont à ce jour 28 ans de métier et forment à eux deux la 6ème génération d'agriculteurs. Passionnés par l'élevage et le lait, ils ont développé à eux deux une véritable petite entreprise agricole axée sur la production de lait.

Les débuts furent très prometteurs, car Benoit et son frère étaient déjà orientés à l'époque sur l'alimentation correcte de ces bovins avec des machines performantes pour y arriver. Ils étaient tellement convaincus, qu'ils ont même fini par créer une coopérative avec ce type de matériel pour 11 fermes dans l'entité.

Leur exploitation a tellement grandi à force de travail et de privation, qu'ils ont produit près de 2.450.000 litres de lait soit 6.700 litres de lait par jour. Un semi-remorque aux plus grosses périodes de production était presque nécessaire pour collecter le lait tous les 3 jours chez eux.

Pendant cette ascension, vers les années 2009, une ligne haute tension enterrée de 150.000 volts est venue s'implanter dans le chemin public qui longe l'exploitation. Ils n'ont jamais pensé que cette ligne allait devenir leur pire cauchemar !

Le premier signe observé sur le bétail était un manque de production de lait. La qualité de celui-ci se dégradait par moment. Impossible par temps sec de produire du lait comme par le passé.

Au fil du temps et des années, le bétail s'affaiblit, çà ne boit plus assez, les vaches tirent la langue dans l'eau pour essayer de survivre. Après de longues années de recherches de ce phénomène inconnu avec des vétérinaires de l'ULG, force est de constater que les efforts de ces deux éleveurs finissent à chaque fois à être anéantis.

Ils décident de mettre des compteurs sur chaque bac pour quantifier la consommation d'eau.

En plein été, les vaches consommaient entre 17 et 35 litres d'eau, alors que normalement celle-ci doivent prendre entre 100 et 120 litres d'eau par jour !! Les veaux peinaient à se développer, les grosses jeunes bêtes avaient du retard de croissance, les vaches peinaient à produire, entraînant d'autres pathologies comme boiteries excessives, hausse des cellules et donc dégradation de la qualité du lait, une très forte mortalité du troupeau. Les vaches se rassemblaient à des heures régulières de la journée pour se placer sur 50 mètres du bâtiment, laissant vide toute la journée les 100 mètres restants de ce grand bâtiment de 150 mètres de longueur. « Fou, c'est pour devenir fou » s'exclame Benoit…

Le 7 décembre 2019, le sort s'acharne sur cette famille, il est environ 6h45 lorsque un terrible incendie se déclare de façon mystérieuse sur leur exploitation, brûlant des veaux, intoxicant toutes ces jeunes bêtes, la paille, le foin et quelques silos de fourrages.

Les vaches ont continué à diminuer en lait. Bref !! Ils sont passés de 30 litres de lait à leurs débuts à 9 litres de lait par jour. La décision était de savoir si ça valait la peine de tout reconstruire ce qui avait été perdu ?

Un petit miracle s'opère suite à ce dramatique incendie. Le politique s'invite chez lui… M. Borsus, M. Ducarme et Mme Devilers, Députée provinciale, font également le déplacement. La discussion fut vite abrégée par Benoit, car tout le monde s'inquiétait pour lui pour l'incendie, mais lui voyait en plus les problèmes électromagnétiques, pour une fois qu'il pouvait en parler avec des hauts placés en politique ! Tout le monde allait l'aider, mais au fil du temps, la famille Marlier fut oubliée. Ils ont fini par vendre tout leur cheptel, une ferme de près de 650 bêtes, quel gâchis…

A ce jour, il en reste deux qui maigrissent en été et qui reprennent un peu de poids en hiver lorsque le terrain est plus humide. Ils les ont gardées pour montrer aux détracteurs que même deux animaux dans cette grande ferme ne parviennent même plus à grossir…

Cette ligne passe dans un chemin étroit rural où pour se croiser, il faut être discipliné. Au bord de ce chemin, commence la ferme, celle de Benoit et de son frère, propre, bétonnée du chemin aux bâtiments. C'est sans doute le fait d'avoir voulu être propre, avec du béton renforcé par du maillage en fer qui fait que le phénomène se propage très rapidement sur l'ensemble des bâtiments de la ferme, même sur les vieilles étables de ses parents où ceux-ci ont fait toute leur carrière.

Elia cherche, mais ne trouve pas la cause. Elia ne trouve pas non plus de souci sur les charpentes et le sol de l'exploitation. Ils se disent aujourd'hui que le problème vient de l'installation électrique de la ferme, alors que celle-ci a été faite par un électricien et a été vérifiée plusieurs fois par un organisme agréé et même par une firme privée et payée par Elia.

Seul, Benoit Marlier est seul face à ces experts qui veulent minimiser le phénomène. Un éleveur face à une entreprise bourrée d'experts et de moyens, un beau cadeau laissé au bord de la route pour servir la population et qui a détruit et ruiné une famille de courageux. Quel avenir a-t-il pour sa famille, ces enfants ?

Demain ce sera au tour de la boucle du Hainaut. Comptez-vous garder les yeux fermés ??

Il est temps de s'interroger sur ces phénomènes inexpliqués que l'homme ne perçoit pas et que les animaux eux en crèvent… Vos citoyens ont peur pour leur santé, mais aussi ces éleveurs, ceux qui vous nourrissent et façonnent nos campagnes. Doivent-ils mourir eux aussi pour être entendus ?

Le principe de précaution DOIT être mis au-devant de la scène lorsque l'on traverse des villages et ces exploitations, raison de plus si personne ne sait donner d'explication à ce jour à la famille Marlier. Cette future ligne ne va servir que pour transporter du courant éolien en mer, ce parc compte être doublé en mer voir même peut-être plus, et il leur faut ces câbles pour pousser le courant vers l'intérieur des terres, mais aussi vers l'étranger pour vendre leur courant ailleurs, au détriment des villes et villages qui se voient balafrés par ce nouveau projet à travers tout le Hainaut.

Messieurs les politiques, réveillez-vous et prenez vos responsabilités au lieu de les fuir ou d'écouter ces gros groupes qui ne cherchent que le profit sans se soucier du malheur qu'ils ont créé pour y arriver…

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous nous devons d'être prudents et attentifs lorsque nous sommes interpellés pour ce type de dossiers conséquents au sein de nos différents conseils et intercommunales.

En effet, nous ne sommes pas compétents quant à ces nouvelles technologies et leurs incidences. Nous devons donc faire appel aux experts, aux spécialistes en la matière afin qu'ils puissent réaliser des analyses, nous éclairer et nous donner les résultats de leurs recherches et nous informer quant aux conséquences et répercussions à court, moyen et long termes, tant au niveau de la biodiversité, de l'agriculture, de la pollution, que sur notre santé et notre bien-être à tous.

« Comme les générations précédentes, nous, les autorités, les entreprises et les particuliers, devons choisir comment nous souhaitons exploiter et gérer les nouvelles technologies ».[1]

La boucle du Hainaut fait parler d'elle dans les médias, les réseaux sociaux et différentes réunions sont en cours.

Nous, Elus provinciaux, ne devrions-nous pas aussi être vigilants, et relayer nos avis aux différents organismes qui gèrent le dossier de la boucle du Hainaut ?

En suite de l'interpellation de mon collègue Damien Sauvage et de votre réponse Madame la Députée, avez-vous au sein du Collège provincial avancé sur le sujet ?

Merci pour votre réponse. »

[1] (UN75 2020 et au-delà– Façonnons notre avenir ensemble – L'impact des technologies numériques)

Réponse de Mme DEVILERS, Députée provinciale :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Madame la Conseillère,

J'ai été profondément touchée, émue par le sort qu'a connu la famille Marlier.

J'y pense souvent.

Je revois leur désarroi face à un problème que personne ne parvient à expliquer et qui les a conduit dans une situation de détresse extrême.

On ne peut pas ne pas être touché par une telle injustice, un tel acharnement du sort qui touche une famille courageuse, acharnée au travail comme le sont beaucoup de nos agriculteurs.

Je vous remercie d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur cette histoire qui glace le sang tant elle est cruelle.

Comme vous l'avez mentionné, je leur ai rendu visite à la suite de l'incendie de leur exploitation au mois de décembre 2019.

J'ai rencontré un agriculteur qui m'a fait part de son désarroi mais également de ses soupçons sur le lien entre la présence d'une ligne haute tension souterraine et les problèmes observés dans son cheptel.

J'ai bien dû reconnaitre également que nous étions désarmés pour lui venir en aide.
La Province de Hainaut ne dispose en effet malheureusement pas de services compétents dans ce domaine.

J'ai néanmoins demandé à mes services de prendre contact avec Monsieur Marlier pour évaluer le soutien que nous pouvions lui apporter.

En concertation avec le CREPA/CARAH, un agronome de Hainaut Analyses s'est rendu sur place le 18 décembre 2019. En fonction des services d'analyses que nous proposons, il a été convenu d'analyser un silo d'aliments qui avait été partiellement touché par l'incendie et de contrôler la qualité de l'eau d'abreuvement. L'analyse du silo faisait notamment suite à la demande de l'assurance de Monsieur Marlier, en vue d'une possible indemnisation.

Le 7 janvier 2020, un agent-préleveur de Hainaut Analyses s'est déplacé pour effectuer les prélèvements. Cependant, l'AFSCA ayant interdit toute manipulation du silo et décidé de l'élimination de la totalité de son contenu, les analyses n'ont pas pu être réalisées.

En ce qui concerne, l'eau d'abreuvement, les analyses ont été réalisées (à titre gratuit) dans les laboratoires d'Hainaut Analyses et aucun contaminant n'a été identifié.

Bien que très limité, la Province de Hainaut a donc apporté son soutien en fonction de ses compétences et des services qu'elle propose.

Mais, je suis bien consciente que le problème lié à la mesure des champs électromagnétiques aux abords de l'exploitation de Monsieur Marlier et l'évaluation de leurs impacts sur son cheptel reste ouvert.

Malheureusement, la Province de Hainaut ne dispose pas de services à même de répondre à cette problématique.

En ce qui concerne le dossier de la Boucle du Hainaut, nous devons reconnaitre, Madame la Conseillère, le peu de possibilité d'agir dont dispose la Province en cette matière.

Je vous redis, ce que j'avais d'ailleurs exprimé en réponse à une question de votre collègue Monsieur Damien Sauvage, que le Collège est prêt à soutenir une motion qui serait proposée par le Conseil et qui serait rédigée par les différents groupes qui le composent.

Je vous remercie. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 3 mai 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Service public de Wallonie
-DG05-MP-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/RF/JM/VD/MP-7780-059/2021/005344

Marchés publics

—

Objet : Conseil communal de COMINES-WARNETON du 14 décembre 2020 – Approbation.

Conseil communal

—

Par arrêté du 19 avril 2021, j'ai décidé d'approuver la délibération du 14 décembre 2020 par laquelle le Conseil communal de COMINES-WARNETON choisit, comme mode de passation du marché de fournitures de gaz et d'électricité par la Ville de COMINES-WARNETON, dans le cadre d'un achat commun pour le C.P.A.S., la zone de police, la Régie communale Autonome, les fabriques d'église et l'A.S.B.L. « Comité de gestion du Moulin Soete », la procédure ouverte et fixe les conditions de marché, dont le coût est estimé pour la Ville à 584.409,00 € TVAC.

Mons, le 22 avril 2021

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ